

adopté le

SÉNAT

10 novembre 1982

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*portant réforme de la redevance pour création de locaux
à usage de bureaux et à usage industriel en région
d'Ile-de-France.*

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première
lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 916, 1102 et in-8° 249.

Sénat : 49 et 75 (1982-1983).

Articles premier à 4, 4 *bis*, 5 et 6.

..... Conformes

Art. 7.

Au premier alinéa de l'article L. 520-9 du code de l'urbanisme, les mots : « ou à usage industriel » sont remplacés par les mots : « ou de locaux de recherche ».

Dans le ~~deuxième alinéa du même article~~, les mots : « règlement d'administration publique » sont remplacés par les mots : « décret en Conseil d'Etat ».

Art. 7 *bis*.

..... Conforme

Art. 8.

Dans l'article L. 520-11 du code de l'urbanisme, les mots : « règlement d'administration publique » sont remplacés par les mots « décret en Conseil d'Etat » et les mots : « le titre de perception » sont remplacés par les mots : « l'avis de mise en recouvrement ».

Art. 8 *bis* et 9.

..... Conformes

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 10 novembre 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.